

EPoP arrive en Bourgogne Franche-Comté !

EPoP

visé le développement de l'intervention par les pairs.

L'intervention par les pairs, c'est lorsque des personnes en situation de handicap transmettent leurs savoirs liés au handicap à d'autres personnes en situation de handicap ou non.



Pour les personnes en situation de handicap souhaitant transmettre leurs savoirs expérimentaux rares.

Pour les professionnels de tous secteurs qui souhaitent encourager le recours aux intervenants-pairs dans le cadre de leur travail.



**En Côte-d'Or,
en Haute-Saône
et en Saône-et-Loire**

Un binôme à la tête du déploiement :

clemence.comtet@creaibfc.org

nastasia.monchicourt@creaibfc.org

06 09 06 11 42

Les 4 étapes de la démarche EPoP



1 Repérer les intervenants-pairs et les lieux d'intervention par les pairs existants dans les territoires concernés.

Proposer 2 formations :

- pour des personnes en situation de handicap qui souhaitent devenir intervenants pairs
- pour des professionnels de tous secteurs qui souhaitent devenir référent de l'intervention par les pairs

3

Accompagner les intervenants pairs et les référents dans la conduite de leurs projets

4

Animer le réseau d'intervenants pairs et de référents de l'intervention par les pairs.